



Festival des FILMS du MONDE

23 août – 3 septembre, 2012
MONTRÉAL

Festival des Films du Monde — Montréal
1432, rue de Bleury, Montréal (Québec) Canada H3A 2J1
Tél. : 514 848-3883 • Fax : 514 848-3886
E-mail : info@ffm-montreal.org • Internet : www.ffm-montreal.org

RÈGLEMENTS

I. BUTS

Le but du Festival des Films du Monde de Montréal (Festival International du Film de Montréal) est d'encourager la diversité culturelle et la compréhension entre les peuples, de propager l'art cinématographique de tous les continents en stimulant le développement du cinéma de qualité, de faire connaître le cinéma d'auteur et d'innovation, de découvrir et encourager les nouveaux talents, de favoriser les rencontres entre professionnels du cinéma du monde entier.

II. SECTIONS

Le Festival des Films du Monde – Montréal 2012 comprendra les sections suivantes :

- a) **Compétition mondiale**
- b) **Compétition mondiale des premières œuvres**
- c) **Hors concours**
- d) **Regards sur les cinémas du monde (Amériques, Europe, Asie, Afrique, Océanie)**
- e) **Documentaires du monde**
- f) **Hommages**
- g) **Cinéma à la belle étoile**
- h) **Festival du film étudiant canadien (voir autre règlement)**

III. SÉLECTION

Le Festival choisit et invite les films et détermine la section dans laquelle seront présentés les films choisis. Voir « Admissibilité aux différentes sections ».

Pour la pré-sélection, veuillez envoyer un DVD (NTSC ou PAL), même si votre film a été tourné en 35 mm ou tout autre format.

IV. DATES LIMITES

Conseil : si votre film est terminé, nous vous conseillons de ne pas attendre la date limite pour envoyer le DVD. En effet, le nombre de films que le Comité de sélection doit voir augmente au fur et à mesure que la date limite approche.

Dates limites de réception des films devant être soumis au comité de sélection (le formulaire d'inscription et les autres documents demandés doivent obligatoirement être inclus avec le DVD de présélection) :

- **du 1^{er} janvier au 6 juillet : longs métrages (durée égale ou supérieure à 60 min) ;**
- **du 1^{er} janvier au 15 juin : courts et moyens métrages (moins de 60 min) ;**
- **3 août : date limite de réception des copies de films choisis et invités par le Festival ainsi que des extraits pour la télévision.**

V. FRAIS D'INSCRIPTION

Le paiement d'un droit d'inscription est obligatoire pour toute soumission envoyée au Festival :

- 100 \$ CAD par long métrage (60 min et plus)
- 40 \$ CAD par court ou moyen métrage (moins de 60 min).

VI. FRAIS DE TRANSPORT DES COPIES

Les frais de transport et de transitaires à l'aller et au retour sont à la charge du producteur ou de son représentant, ceci s'applique aussi bien aux films sélectionnés qu'à ceux qui sont soumis au Festival en vue de leur sélection éventuelle.

VII. TRANSPORT DES COPIES

Les copies des films participant aux différentes sections du Festival doivent être expédiées **PORT PAYÉ AVANT LE 3 AOÛT** à l'adresse suivante :

FESTIVAL DES FILMS DU MONDE
1432, rue de Bleury
Montréal (Québec) Canada H3A 2J1

Coller en évidence sur la boîte du film une facture pro-forma afin de faciliter le dédouanement. L'expéditeur fera parvenir par e-mail ou fax au secrétariat du Festival un avis d'expédition indiquant le titre du film ainsi que la date et le mode d'expédition (LTA).

Les copies de films doivent parvenir directement au Festival en faisant appel à un service de transport qui inclut le dédouanement (exemples : FEDEX, DHL, EMS).

La copie du film sera retournée **AUX FRAIS DU RÉCIPiendaire**. Le Festival doit être informé **PAR ÉCRIT** de tout changement d'adresse pour le renvoi d'une copie.

VIII. ASSURANCES

Le Festival se charge de l'assurance du film à partir du moment où le transporteur le lui livre à ses bureaux, jusqu'au moment où le Festival le retourne au transporteur.

En cas de perte ou de dommage d'une copie de film, la responsabilité du Festival n'est engagée que **jusqu'à concurrence du prix du tirage d'une copie en laboratoire**. Cette règle s'applique aussi bien pour les films choisis et invités par le Festival que pour ceux envoyés au Festival en vue de leur sélection éventuelle.

Si le producteur ou son représentant emprunte la copie pour des projections organisées en dehors du Festival, le Festival ne sera pas responsable des pertes ou dommages occasionnés lors de ces emprunts.

IX. ACCEPTATION

L'inscription d'un film ou son envoi au Festival implique l'acceptation du présent règlement par les producteurs ou leurs représentants. Il est impératif de remplir le N° 10 du formulaire d'inscription « Engagement ». **TOUT FILM INSCRIT ET SÉLECTIONNÉ NE PEUT ÊTRE RETIRÉ DU FESTIVAL.**

La direction générale du Festival a le pouvoir de régler tous les cas non prévus par ce règlement.

X. PROMOTION ET PUBLICATION DU PALMARÈS

En participant au Festival, les lauréats de toutes les sections compétitives s'engagent à utiliser en priorité dans toute démarche promotionnelle ou publicitaire (affiches, annonces, etc.) le nom ou le logo du Festival des Films du Monde et le prix obtenu.

ADMISSIBILITÉ AUX DIFFÉRENTES SECTIONS

Tout film choisi et invité pour les différentes sections doit répondre aux critères suivants :

1. COMPÉTITION MONDIALE :

Longs métrages :

- être en 35 mm ou DCP ;
- avoir été terminé après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- la priorité sera donnée aux œuvres inédites ;
- ne pas avoir été exploité commercialement en dehors du pays de production ;
- n'avoir participé à aucune compétition cinématographique internationale ;
- ne pas avoir été présenté à la télévision ni diffusé sur Internet ;

- les films canadiens ne doivent pas avoir été présentés commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada ou à l'étranger, sauf dérogation exceptionnelle ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français doivent être sous-titrés en français ou en anglais ;
- les films participant à des festivals nationaux ou concours nationaux (Césars, Goya, Donatelo, etc.) sont éligibles ;
- la présence du réalisateur et de l'acteur (ou actrice) principal est obligatoire pour les films en Compétition mondiale.

Courts métrages :

En plus des critères mentionnés ci-dessus, les courts métrages en Compétition doivent répondre aux critères suivants :

- ne pas dépasser la longueur de 15 minutes.

2. COMPÉTITION MONDIALE DES PREMIÈRES ŒUVRES :

- être un premier long métrage de fiction d'un réalisateur ;
- être en 35 mm, DCP, Betacam digital, HDCAM ;
- avoir été terminé après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- la priorité sera donnée aux œuvres inédites ;
- ne pas avoir été exploité commercialement en dehors du pays de production ;
- n'avoir participé à aucune compétition cinématographique internationale ;
- ne pas avoir été présenté à la télévision ni diffusé sur Internet ;
- les films canadiens ne doivent pas avoir été présentés commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada ou à l'étranger, sauf dérogation exceptionnelle ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français doivent être sous-titrés en français ou en anglais ;
- les films participant à des festivals nationaux ou concours nationaux (Césars, Goya, Donatelo, etc.) sont éligibles ;
- la présence du réalisateur est obligatoire pour les films en Compétition mondiale des premières œuvres.

3. HORS CONCOURS :

Tout film choisi et invité à participer dans cette section non compétitive doit répondre aux critères suivants :

- être un long métrage en 35 mm, 70 mm, DCP, Betacam digital, HDCAM ;
- avoir été terminé après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- ne pas avoir été présenté à la télévision ni diffusé sur Internet ;
- ne pas avoir été présenté commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français doivent être sous-titrés en français ou en anglais.

4. REGARDS SUR LES CINÉMAS DU MONDE (Amériques, Europe, Asie, Afrique, Océanie) :

Longs métrages :

- être en 35 mm, DCP, Betacam digital, HDCAM ;
- avoir été terminé après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- ne pas avoir été présenté à la télévision ni diffusé sur Internet ;
- ne pas avoir été présenté commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français doivent être sous-titrés en français ou en anglais ;

Moyens métrages :

- durée comprise entre 36 et 59 minutes.

Courts métrages :

- durée maximum de 35 minutes.

5. DOCUMENTAIRES DU MONDE :

Long métrage :

- être en 35 mm, DCP, Betacam digital, HDCAM ;
- avoir été terminé après la dernière édition du Festival des Films du Monde ;
- ne pas avoir été présenté à la télévision en Amérique du Nord ni diffusé sur Internet ;
- ne pas avoir été présenté commercialement au Canada ni dans aucun événement cinématographique au Canada ;
- les films dont la langue des dialogues est autre que le français doivent être sous-titrés en français ou en anglais.

Moyens métrages :

- durée comprise entre 36 et 59 minutes.

Courts métrages :

- durée maximum de 35 minutes.

6. HOMMAGES :

Cette section, sur invitation seulement, est consacrée aux grands du cinéma : réalisateurs, acteurs, producteurs, directeurs photo, compositeurs, etc.

7. EXCLUSIONS :

Pour toutes les sections (compétitives et non-compétitives), les films à caractère industriel, publicitaire ou didactique ne sont pas admis. Les films racistes, pornographiques, basés sur la violence gratuite ou de propagande politique ne sont pas admis.

JURYS

La direction du Festival nomme chaque année les membres des différents jurys (COMPÉTITION MONDIALE et COMPÉTITION DES PREMIÈRES ŒUVRES). Les membres d'un jury ne peuvent être associés d'aucune façon à un film participant en compétition. Le directeur général du Festival ou ses délégués assistent aux délibérations des jurys mais ils n'ont pas le droit de vote.

a) COMPÉTITION MONDIALE

Longs métrages

Le Jury doit obligatoirement attribuer :

- Grand Prix des Amériques (meilleur film)
- Grand Prix spécial du jury
- Prix de la mise en scène
- Prix d'interprétation féminine
- Prix d'interprétation masculine
- Prix du meilleur scénario
- Prix de la meilleure contribution artistique
- Prix de l'Innovation

Dans la catégorie « longs métrages », seulement un de ces prix peut être attribué ex æquo.

Courts métrages

- 1^{er} Prix
- Prix du Jury

Le jury attribuera un maximum de deux prix dans la catégorie « courts métrages ».

b) COMPÉTITION MONDIALE DES PREMIÈRES ŒUVRES

Un jury différent de celui de la « Compétition mondiale » attribuera les prix suivants :

- Zénith d'or
- Zénith d'argent
- Zénith de bronze

c) PRIX DU PUBLIC

Les gagnants seront déterminés par les votes du public participant au Festival :

- Prix du film le plus populaire
- Prix du film canadien le plus populaire
- Prix Glauber Rocha pour le meilleur film de l'Amérique latine
- Prix du meilleur film documentaire
- Prix du meilleur court métrage canadien.